Insee Flash

Normandie

N° 99

Février 2021

Le développement des entreprises de taille intermédiaire permet à l'emploi des grandes entreprises normandes de progresser entre 2008 et 2017

es entreprises normandes ont perdu près de 36 500 emplois salariés entre 2008 et 2017. Seules les grandes entreprises ont vu leur effectif salarié augmenter durant cette période. Leur croissance provient essentiellement du développement d'entreprises de taille intermédiaire qui sont devenues des grandes entreprises. Le poids des petites et moyennes entreprises et des microentreprises s'est réduit sur la période du fait de l'ampleur des mouvements de franchissement de seuil vers une catégorie plus élevée.

Anne-Sarah Horvais, Bruno Mura (Insee Normandie)

En Normandie, 158 000 établissements emploient près de 700 000 salariés en 2017. Près de huit établissements sur dix sont des microentreprises (définitions); elles emploient moins de 20 % des salariés normands. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont les principaux employeurs (30 % des salariés) devant les entreprises de taille intermédiaire (ETI), à 27 % et les grandes entreprises (GE), à 25 %. Entre 2008 et 2017, près de 36 500 emplois salariés ont disparu. La baisse concerne principalement les PME (-20 000) et les microentreprises (-15 500); elle est plus modérée pour les ETI (- 3 000). L'emploi salarié ne progresse que pour les GE (+ 2 000). Au final, la répartition de l'emploi salarié par catégorie d'entreprises n'a que peu changé en dix ans : le poids des microentreprises et des PME s'est un peu réduit (- 1,2 point pour chacune de ces catégories) au profit des ETI (+ 0,9 point) et surtout des GE (+ 1,6 point).

Ces variations nettes de l'emploi par catégorie d'entreprises entre 2008 et 2017 sont la résultante de nombreux phénomènes : créations d'entreprises et cessations d'activités, changement de catégorie des entreprises du fait de l'évolution des effectifs (recrutements, licenciements, fusions, acquisitions ou restructurations). Les entreprises peuvent aussi connaître d'importantes évolutions sans changer de catégorie, elles sont alors dites pérennes.

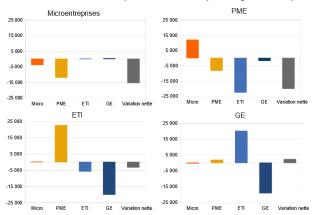
L'emploi dans les grandes entreprises progresse grâce à la croissance d'entreprises de taille intermédiaire

La progression des grandes entreprises est presque exclusivement due à l'apport d'ETI dont la croissance a permis de basculer dans cette catégorie, apportant 20 000 salariés à la catégorie des grandes entreprises (*figure 1*). L'apport des PME aux grandes entreprises est beaucoup plus faible (moins de 2 000). Sans ces apports, les grandes entreprises auraient

globalement perdu 19 000 emplois. Les grandes entreprises pérennes ont perdu sur la période 24 000 emplois, principalement dans l'industrie automobile (Renault à Sandouville, Renault Trucks et PSA près de Caen) et la construction (Bouygues à Rouen). Le solde d'emplois entre nouvelles grandes entreprises (comme Sécuritas à Saint-Jeandu-Cardonnay) et celles ayant cessé leur activité (comme Total à Gonfreville-l'Orcher et Pétroplus à Petit-Couronne) est positif (+ 5 000). Les industries agroalimentaires et les activités de recherche ou de soutien aux entreprises contribuent le plus à la croissance de l'emploi des grandes entreprises.

1 Des transferts d'emplois importants entre catégories d'entreprises

Évolution 2008-2017 des emplois en Normandie par catégorie d'entreprises



Note de lecture : en Normandie dans les grandes entreprises, l'effectif augmente de 2 200 emplois entre 2008 et 2017. Cette évolution résulte principalement d'un apport très fort d'anciennes ETI (+ 20 000 emplois) et dans une moindre mesure d'anciennes PME (+ 1 800 emplois). Le solde des changements de catégorie avec des microentreprises est proche de zéro (-300 emplois). À contour constant, l'emploi recule fortement dans les grandes entreprises (-19 100 emplois).

Source : Insee, REE, Lifi, Clap, Flores



Baisse modérée de l'emploi dans les ETI, forte pour les PME

La baisse de l'emploi dans les ETI est essentiellement due aux établissements pérennes (- 12 000 emplois). L'apport des emplois de PME qui ont intégré cette catégorie (+ 23 000) fait plus que compenser le transfert d'ETI vers les grandes entreprises (- 20 000). Le solde entre les emplois créés par de nouvelles ETI et ceux perdus dans les ETI qui ont cessé leur activité est aussi nettement positif (+ 6 000). Le recul de l'emploi dans les ETI touche principalement les secteurs de la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques, des industries agroalimentaires et de la construction.

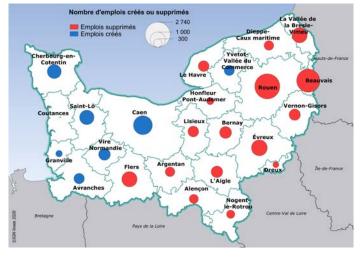
Le fort recul de l'emploi dans les PME est l'addition de plusieurs phénomènes. L'apport d'emplois des microentreprises devenues PME (+ 12 000) ne compense pas les pertes d'emplois des PME devenues ETI (- 23 000). Hors transferts entre catégories, les PME perdent 8 000 emplois. Le solde des emplois entre PME créées et PME ayant cessé leur activité est négatif (- 5 000). Les entreprises pérennes ont également perdu des emplois (- 3 000). La baisse de l'emploi dans les PME est due presque exclusivement à trois secteurs : la construction, le commerce et la fabrication d'autres produits industriels.

Baisse dans tous les secteurs pour les microentreprises

L'emploi baisse dans les microentreprises en raison de la transformation de certaines d'entre elles en PME (- 12 000), mais aussi d'un solde négatif (- 5 000) entre les emplois gagnés dans les microentreprises créées et ceux perdus dans celles ayant cessé. Les établissements pérennes ont perdu près d'un millier d'emplois. Le recul touche tous les secteurs d'activité, en dehors de ceux de l'hébergement-restauration et des technologies de l'information et de la communication. Les secteurs de la construction et du commerce, principaux employeurs parmi les microentreprises, représentent, à parts quasi égales, les deux tiers des emplois perdus sur la période dans cette catégorie.

2 Croissance de l'emploi des ETI dans la partie ouest de la Normandie

Variation de l'emploi, à contour constant, dans les ETI des zones d'emploi normandes entre 2008 et 2017



Croissance de l'emploi dans les ETI et PME de la Manche

À contour constant (définitions), l'emploi des grandes entreprises baisse dans toutes les zones d'emploi normandes sauf pour celles de Cherbourg-en-Cotentin et de Dieppe-Caux maritime. L'emploi dans les ETI progresse dans toutes les zones d'emploi de la Manche ainsi que dans celles mitoyennes du Calvados, Caen et Vire Normandie (figure 2). Dans les zones d'emploi des autres départements, l'emploi des ETI baisse hormis dans celle d'Yvetot-Vallée du Commerce. L'évolution de l'emploi des PME est également positive dans la Manche et une grande partie du Calvados. Elle est négative dans la partie est et sud-est de la Normandie, en particulier dans la Vallée de la Bresle-Vimeu. L'emploi dans les microentreprises ne progresse significativement que dans deux zones d'emploi de la région, Caen et Honfleur Pont-Audemer. Il est stable dans celles d'Argentan, Granville et Dreux et baisse partout ailleurs.

Méthodologie, champ et définitions

La variation nette de l'emploi par catégorie d'entreprises compare le niveau d'emploi de la catégorie à deux dates différentes. Cette variation nette ne permet pas, en revanche, d'étudier la dynamique de l'emploi par catégorie d'entreprises: la variable étudiée (l'emploi) influe directement sur la variable qui sert à la catégorieser (la catégorie d'entreprises). Par exemple, au cours de la période, une microentreprise qui est devenue une PME contribue à réduire ainsi la variation nette d'emploi des microentreprises (puisqu'elle est sortie de la catégorie), alors même qu'elle a créé de l'emploi avant de devenir PME.

La variation à contour constant permet en revanche de savoir dans quelle catégorie d'entreprises l'emploi a été créé ou détruit. Pour calculer cette variation à contour constant, plusieurs conventions sont possibles. Celle retenue ici consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises. Par exemple, si une microentreprise compte 7 salariés en 2016, et devient une PME de 15 salariés en 2017 : 2 emplois sont comptabilisés dans les créations d'emploi des microentreprises, et 6 emplois sont comptabilisés dans les créations d'emploi des PME, le seuil déterminant la limite entre les microentreprises et les PME étant de 9 salariés.

Le **champ de l'étude** est le secteur marchand non agricole hors intérimaires. Les micro-entrepreneurs sont exclus du champ.

Catégories d'entreprises : quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique, les petites et moyennes entreprises (PME) dont les microentreprises, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises. La notion de microentreprise, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la micro-entreprise et ne s'apparente pas non plus au statut de micro-entrepreneur, appelé auto-entrepreneur avant le 19 décembre 2014. La catégorie à laquelle une entreprise appartient est déterminée à partir des données annuelles suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

Zone d'emploi : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage 2020 se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016.

Source : Insee, REE, Lifi, Clap, Flores

Insee Normandie 5, rue Claude Bloch BP 95137

14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication : Philippe Scherrer

Rédacteur en chef :

Pascal Julien

Attachée de presse : Carole Joselier Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com ISSN : 2493-7339 @Insee 2021

Pour en savoir plus :

- Bacheré H., Mirouse B., « Une dynamique d'emploi spécifique dans les grandes entreprises », *Insee Première* n° 1839, février 2021
- Horvais A-S., Mura B., Roger P., « Moins de micro-entreprises et davantage de grandes entreprises en Normandie », Insee Analyses Normandie n° 59, avril 2019



